



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 38544

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rapport d'information n° 1298 de Mme Françoise Guégot relatif à la formation tout au long de la vie. Afin de préparer les jeunes qui sortent du système scolaire aux réalités du marché du travail, ce rapport préconise de créer des modules de formation aux techniques de recherche d'emploi et de préparation à l'entretien d'embauche. Ces modules devraient être mis en place dans toutes les formations de fin de cycle et requérir le concours de professionnels du recrutement (DRH d'entreprises, consultants) ou de structures spécialisées, telles l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) ou l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ). Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la question.

Texte de la réponse

Les préconisations du rapport de Mme Françoise Guégot relatives aux modules de formation aux techniques de recherche d'emploi et de préparation à l'entretien d'embauche sont totalement concordantes avec la politique définie par le ministère en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes telle qu'elle est définie, en particulier, dans le rapport annexé à la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école qui dispose que « dans chaque bassin de formation, le recteur met en place, en liaison avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et les autres partenaires de la formation professionnelle et de l'insertion concernés, une plateforme proposant, sous forme de modules, des actions de motivation, d'aide à la réorientation et d'accompagnement vers l'emploi ». De nombreuses actions conduites pour accompagner les jeunes vers le marché de l'emploi dès la fin de la période scolaire répondent d'ores et déjà aux préconisations du rapport. Ainsi, l'opération « parrainage », lancée par le ministère chargé de l'emploi en lien avec le ministère de l'éducation nationale, fait appel à des partenaires venus du monde économique pour accompagner les jeunes lors de leur recherche de stage ou de premier emploi. Cette opération fait partie des mesures d'accompagnement vers l'emploi décidées par le Comité interministériel à l'emploi qui a organisé le 24 avril 2008 les assises nationales du parrainage, en présence d'acteurs impliqués dans l'opération et de grands partenaires économiques. De même, des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle peuvent être mis en place pour accompagner les publics vers l'emploi dans le cadre du « lycée des métiers ». Des actions ponctuelles de formation des élèves aux techniques de recherche d'emploi (TRE) sont organisées par les acteurs locaux impliquant plusieurs partenaires : personnels des services de ressources humaines, entreprises partenaires, ANPE. Dans le cadre de la mission générale d'insertion (MGI) des actions d'accompagnement vers l'emploi sont menées par les acteurs locaux avec, notamment, la mise en place - de module de rapprochement avec l'entreprise, destiné aux jeunes ayant un projet professionnel défini requérant le concours de coordonnateurs d'action MGI, de chargés de mission école-entreprise... ; d'ateliers de recherche d'emploi (ARE) pour préparer les jeunes sortis du système éducatif à la recherche d'emploi qui mettent à leur disposition une méthodologie, des techniques et des outils. Enfin, d'autres actions complémentaires sont menées au niveau des académies avec les partenaires venus du monde économique pour aider les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur insertion professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38544

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11051

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4632